

PROCEDURE D'ADMISSION EN DOCTORAT

Contrats doctoraux établissement

ÉTAPES :

Préparation :

- L'équipe de direction de l'ED définit le calendrier qui détermine les différentes étapes du processus de sélection, ainsi que la date et lieu de l'audition et les communique aux unités de recherche.
- Les sujets de thèse qui seront mis au concours par l'École doctorale ALL Pays de la Loire sont tout d'abord établis par les différentes unités de recherche (Angers : Cirpall et 3LAM ; Le Mans : 3LAM ; Nantes : CRINI et LAMO) selon leurs propres politiques.
- Les enseignant·es chercheur·ses à l'initiative des sujets rédigent le projet de thèse en se basant sur le formulaire proposé par l'ED et le déposent directement sur le site TEBL (espace encadrant).
- Une fois le délai de dépôt terminé, la direction de l'ED vérifie que tous les sujets ont été bien renseignés et les envoie aux unités de recherche pour information.

Publication des sujets :

- Les candidatures sont ensuite ouvertes sur le site TEBL pendant 30 jours. Les candidat·es peuvent déposer leur dossier directement sur le site (espace étudiant) en remplissant le formulaire dédié et en ajoutant les pièces demandées (copie d'une pièce d'identité, copie des relevés de notes du master ou titre équivalent, curriculum vitae et lettre de motivation).
- Après la période de réception des candidatures, l'ED envoie ces dernières aux unités de recherche pour avis motivé et classement à partir de l'étude des dossiers. Pour motiver son avis, le directeur d'UR est invité à demander au candidat des pièces complémentaires comme le manuscrit du mémoire de recherche ; il peut aussi réaliser un entretien, nécessaire surtout en cas de concurrence entre plusieurs dossiers. Le porteur du projet donne également son avis motivé sur chacun des candidats postulant sur son sujet.

Étude des candidatures et auditions :

- Suite à la réception des avis, l'ED envoie par mail les convocations d'audition aux candidats pour la date et lieu indiqués au début de la procédure. Sur cette convocation, figurent les attendus et les critères de sélection, ainsi que des précisions sur la durée de l'audition et son déroulement. Pour l'ED ALL PdL, les critères de sélection sont mentionnés comme suit :
- « Être titulaire d'un M2 de bon niveau (**les candidats qui n'auraient pu produire la note de leur mémoire au moment du dépôt du dossier doivent impérativement envoyer leur PV de**

soutenance cosigné par les membres du jury de soutenance et si possible leurs résultats de M2 actualisés au plus tard trois jours avant l'audition).

- Définir un projet scientifique à partir d'un sujet prédéfini.
- Justifier d'un dossier académique de qualité.
- Savoir exposer et défendre oralement un projet. »

Cette convocation est envoyée au moins une semaine à l'avance. Les candidat·es ne pouvant pas se déplacer seront auditionnés en visioconférence.

- Un même jury organisé et sélectionné par l'ED examine toutes les candidatures. Ne peuvent siéger au jury ni les porteur·euses de projet ni les directeur·ices des unités de recherche.
- Les candidat·es ne répondant pas aux critères de l'ED ne seront pas classé·es.
- Les candidat·es retenus le sont sur le sujet de recherche auquel ils et elles ont candidaté.

Résultats :

- Le classement final des candidatures (liste principale et secondaire si nécessaire) est communiqué aux établissements pour validation, puis aux directions des laboratoires et au conseil de l'ED pour information.
- Chaque établissement communique les résultats des auditions. Les candidats (retenus ou non) sont informés de leur classement, des points forts et faibles de leur candidature.